

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
Séance du 21 juillet 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois et le Vingt et Un Juillet à 16H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 13 Juillet 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI.

OBJET : Suppression d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation à temps complet (35 H) et Création d'un poste d'Educateur Territorial des A.P.S. à temps complet (35H).

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Myriam PUTHOD-HONORE, Elisabeth TABERNER,

PROCURATIONS : Audrey CASSETARI-DOMENICHINE à Christine PINNA, Virgile CAVALLI à Elisabeth TABERNER, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Jean-Baptiste OLLANDINI, Alain FAGGIANI à Ange LARI, Jacqueline GIANNETTI à Ghislaine ETTORI, Colette ISTRIA à Ange-François LEANDRI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Angélique PIANELLI-CASANOVA, François-Joseph SCANAVINO à Paul PETRELLI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS : Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire propose au Conseil Municipal, la suppression d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation, à temps complet (35 Heures Hebdomadaires), à compter du 1^{er} septembre 2023 en raison d'une démission suite à une disponibilité pour raison personnelle.

Le Maire expose au Conseil Municipal, que compte tenu des besoins du service, un poste d'Educateur Territorial des A.P.S. à temps complet (35H) doit être créé à compter du 1^{er} Septembre 2023.

L'agent sera recruté conformément au décret N° 2011-605 du 30 mai 2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des Educateurs des Activités Physiques et Sportives.

Elle sera affectée à la piscine municipale pour effectuer les tâches suivantes :

- Assurer la surveillance des bassins, le sauvetage, l'enseignement de la natation et l'animation des activités.
- Veiller à la sécurité des usagers dans le respect du plan d'organisation de la surveillance et de secours etc...

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2023.

Vu la réunion du Comité Social Territorial en date du 26 juin 2023.

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE :

- La suppression d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation à temps complet (35 H) à compter du 01.09.2023 et la création d'un poste d'Educateur Territorial des A.P.S. à temps complet (35H) à compter du 01.09.2023.
- De supprimer au tableau des effectifs un emploi d'Adjoint Territorial d'Animation à temps complet (35 H).
- De créer au tableau des effectifs un emploi à temps complet d'Educateur Territorial des A.P.S. du cadre d'emplois des Educateurs Territoriaux des A.P.S. à raison de 35 Heures.
- De prévoir les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- De modifier en ce sens le tableau des effectifs de la Collectivité.

La présente délibération est adoptée par 25 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte, le : 24.07.2023

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 24.07.2023

Fait à PROPRIANO, le 21 juillet 2023

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20230721-2023-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 24/07/2023

